

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION 2023-12-83**

**OBJET : MEDIATHEQUE AWENA – COOPERATION ENTRE LES MEDIATHEQUES ET MODALITES D'ADMINISTRATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET RESSOURCES NUMERIQUES PARTAGES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

En exercice : 33  
Présents : 31  
Votants : 33

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Morgane LOAEC à Gisèle LE DALL  
Simon DE MEYER à Christian PETITFRERE

**Madame Régine SAINT-JAL a été nommée secrétaire de séance.**

**MEDIATHEQUE AWENA – COOPERATION ENTRE LES MEDIATHEQUES ET MODALITES  
D'ADMINISTRATION DES OUTILS INFORMATIQUES ET RESSOURCES NUMERIQUES  
PARTAGES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de cinq ans, la convention de coopération entre les médiathèques des villes de Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon et Plouzané.

Celle-ci a vocation à fixer les modalités d'organisation de la coopération et de l'administration des outils informatiques et ressources associées partagés (voir document en annexe).

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la convention de coopération ;
- D'AUTORISER le Maire à signer les documents correspondants.

P.J. : Convention.

**Avis des commissions :**

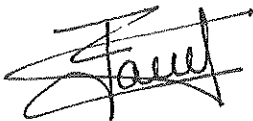
Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 14 DECEMBRE 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Régine SAINT-JAL

